

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION ET AGENDA DU MOIS DE Juillet 2026

LA MAIRIE DES ARQUES

Information des Collectivités forestières : Les 4 saisons de l'incendie dans le Lot

Dans le Lot, le risque feux de forêt est présent. Avec le réchauffement climatique, la zone à risque s'étend progressivement. Toutes les communes sont concernées.

Éviter un feu doit être la règle. Les conséquences d'un incendie sont très lourdes au niveau économique et environnemental.

90 % des incendies sont d'origine humaine

80 % des feux se déclarent à moins de 50 mètres des habitations

1 feu sur 2 est dû à une imprudence

Pour rappel, tous les travaux concernant les OLD (Obligation Légale de débroussaillage) ne sont pas à effectuer à cette période. Le risque de mettre le feu en effectuant des travaux est trop important !



INTERDICTION PREFECTURE 🚫 - 🚫 FORTES CHALEURS 🚫

La situation météorologique actuelle, associée au vent, fragilise les éco-systèmes et la végétation du département, rendus particulièrement sensibles aux départs de feux.

Rappel des consignes :

- 🚫 Les barbecues sauvages sont interdits
- 🚫 Le brulage de déchets verts est interdit et aucune dérogation n'est en vigueur dans le département
- 🚫 Les jets de mégots sont interdits

Des patrouilles de l'Office National des Forêts (ONF) seront organisées durant tout l'été pour sensibiliser et prévenir tout comportement dangereux.

⚠ Par ailleurs, la préfète du Lot a pris un arrêté interdisant les feux d'artifices non encadrés par des professionnels agréés, valable à compter du 25 juin et pour toute la durée de l'épisode caniculaire.

<https://www.lot.gouv.fr/Actualites/Communiqués-de-presse-2026/Arrete-portant-sur-l-interdiction-des-feux-d-artifices->

LA MAIRIE DES ARQUES (suite)

Canicule –Vigilance et recommandations

Ce numéro vert permet d'obtenir des conseils pour se protéger, protéger son entourage, en particulier les plus fragiles, et pour adopter les bons réflexes face aux fortes chaleurs :

En cas de besoin d'une prise en charge ne relevant pas d'une urgence vitale :

- 1/ Appelez prioritairement votre médecin traitant ;
- 2/ S'il n'est pas disponible, recourez à une alternative à proximité, en consultant par exemple la carte des lieux de soins sur santé.fr (accessible en anglais) ;
- 3/ En cas de doute ou si aucune offre n'est disponible, appelez le 15.

« La chaleur est un enjeu de santé publique. Face à cet épisode caniculaire, chacun doit adopter les bons réflexes et veiller sur les plus fragiles autour de lui. Le Gouvernement est pleinement mobilisé aux côtés des collectivités, des professionnels de santé et des associations pour protéger les Français. J'appelle chacun à faire preuve de vigilance, de solidarité et à utiliser le numéro vert Canicule info service pour s'informer et être accompagné. » - Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.



Restriction d'eau

Suis-je concerné par les restrictions d'eau ? Pour connaître les usages qui sont autorisés à votre adresse, selon que vous utilisez l'eau du robinet, l'eau des rivières et cours d'eau, ou de l'eau de forage, de puits... rendez-vous à l'adresse suivante : <https://vigieau.gouv.fr/>

Chaque mercredi le CSOE (comité de suivi opérationnel de l'eau) se réunit pour valider les restrictions, un arrêté préfectoral et un communiqué de presse est ainsi publié [Communiqués de presse 2026 - Actualités - Les services de l'État dans le Lot](#)

L'arrêté préfectoral instaurant les mesures applicables aux prélèvements dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement est consultable dans les mairies des communes concernées. Ces mesures seront applicables à partir du samedi 20 juin 2026 à 8 heures. **Elles concernent les prélèvements réalisés dans les cours d'eau et leurs nappes d'accompagnement.**

L'arrêté du 25 juin 2026 : <https://www.lot.gouv.fr/Actualites/Communiques-de-presse-2026/Usages-de-l-eau-limitations-des-usages-de-l-eau-dans-le-departement-du-Lot>

LA MAIRIE DES ARQUES (suite)

Prévention contre le moustique tigre

Qui est-il ?
Le moustique tigre est diurne, il vit le jour, il a tendance à piquer plutôt au lever et au coucher du soleil, avec une préférence pour la fin de journée.

Moustique Tigre
NOM : Aedes albopictus
TAILLE : 5 à 10 mm
ASPECT : pattes rayées noires et blanches, ligne blanche sur la tête et le thorax.
LIEUX DE VIE : zones urbaines, à l'ombre, dans la végétation (haies, herbe, frênaie de forêt...). Il vit dans un rayon de 200 m autour de son lieu de naissance.
REPRODUCTION : 200 œufs par ponte (la femelle vit environ 1 mois)
LIEU DE PONTE : eaux stagnantes
TEMPS DE DÉVELOPPEMENT : 7 jours de l'œuf à l'adulte
PÉRIODE DE VIE : avril à novembre

PAS D'EAUX STAGNANTES
Tout objet pouvant recueillir de l'eau peut constituer un lieu de ponte et de développement des larves. Pour limiter la présence du moustique tigre, il faut éliminer les gîtes larvaires en supprimant les eaux stagnantes !

1 fois par semaine le tour de mon jardin

COMMENT ÉLIMINER LES GÎTES LARVAIRES ?

- VIDER & NETTOYER**
 - Coupielles
 - Carnières animales
 - Pieds de pirogues, objets creux
 - Pis de baches
- COUVRIR** avec moustiquaire ou tacher au BTI
 - Recupérateurs d'eau de pluie, cuves
 - Pots
 - Regards d'eau pluviale
 - Fontaines, bacs
 - Bonnes, sprays
- RANGER** à l'abri de la pluie
 - Outils de jardinage
 - Pots, seaux, arrosoirs
 - Brouettes
 - Poubelles
 - Lieux pour enfants...
- NETTOYER** pour faciliter l'écoulement des eaux
 - Rigoles, rejets d'eau
 - Ouvertures
- JETER**
 - Récipients inutilisés
 - Déchets de chantier
- ENTRETIEN & TRAITER**
 - Piscines **dès le mois d'avril**, Débâcher, mettre en marche la pompe et traiter au chlore
 - Fontaines, piscines sans système de pompage : à éliminer ou y mettre des poissons rouges qui dévorent les larves de moustique
 - Pompes de relevage
 - Bonnes d'aération

INFO + LE GÎTE LARVAIRE

- Lieu de ponte de l'insecte : dans une eau stagnante
- 7 jours pour qu'un œuf devienne larve, puis adulte
- La larve meurt une fois au sol (hors milieu aquatique)

SYDED Du Lot - Adaptation des horaires en déchèterie du 29 juin au 29 août 2026

Comme l'an dernier, le Syded du Lot adaptera les horaires de ses déchèteries pendant les mois de juillet et août. En effet, durant les périodes les plus chaudes de l'après-midi, nos agents sont exposés durablement à des conditions difficiles et dégradées alors même que l'affluence d'usagers devient très réduite.

Les horaires et le fonctionnement seront identiques à ceux de l'été dernier, à savoir une ouverture plus matinale et une fermeture sur les créneaux horaires les plus exposés l'après-midi.

Ces nouveaux horaires ne modifient ni l'amplitude horaire ni les jours d'ouverture, à de rares exceptions près et seront applicables du 29 juin au 29 août 2026 :

>> [Consultez les horaires adaptés sur le site du Syded](#)<<

LA MAIRIE DES ARQUES (suite)

INSCRIPTIONS TRANSPORT SCOLAIRE 2026/2027

Inscription transport scolaire 2026/2027 à partir du 15 juin et jusqu'au 31 juillet 2026

Voir information sur les sites internet :

<https://www.lesarques.fr/detail/transport-scolaire-regional-inscriptions-ouvertes-du-15-juin-au-31-juillet>

Depuis 6 ans, la Région Occitanie offre la **gratuité des transports scolaires**, de la maternelle au lycée, à plus de 160 000 élèves chaque année.
Par cette mesure volontariste, la Région Occitanie continue de favoriser l'égalité des chances et d'apporter la garantie de se réaliser pleinement, quelle que soit son origine sociale ou géographique.

Les élèves doivent **obligatoirement s'inscrire sur llo-occitanie.fr à partir du 15 juin et jusqu'au 31 juillet 2026**. A compter du 1er août, une participation forfaitaire exceptionnelle aux frais de transport scolaire pour inscription tardive de 25€ sera demandée aux familles.

L'abonnement au transport scolaire régional permet également de **voyager gratuitement, y compris les week-ends et vacances scolaires, à bord des autocars de lignes régulières du réseau liO** dans toute l'Occitanie, en plus de leur trajet domicile – établissement scolaire.

Il est à noter que, conformément au règlement d'accès à bord des autocars liO, les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés par un adulte ou un accompagnateur de plus de 15 ans.

ASSOCIATIONS

et AUTRES STRUCTURES LOCALES

COMITE DES FETES

Jeudi 2 juillet – 20h – Salle de la Mairie - Préparation de la fête du village

Suivie du pot de l'amitié

Bienvenu à toutes les bonnes volontés.

Samedi 8 août - place du village : Fête votive

18 h - Théâtre de rue avec une comédie : "On veut Persée"

19 h - Zico et son accordéon

21 h - Concert avec Morissette

00 h - DJ Bascaré

LES ATELIERS DES ARQUES

Exposition des œuvres dans le village du 27 Juin au 28 Août 2026

Accueil en semaine : les mardis et jeudis : 13h30–17h30 / les mercredis et vendredis : 10h30-12h30 et 13h30–17h30

Accueil le week-end : 14h30–18h30

Accueil de groupes sur réservation : les mardis et jeudis de 10h à 12h

Pour cette 35e résidence, la commissaire indépendante Louise Nicolas de Lamballerie développe un projet centré sur les moulins à fer du Quercy, symbole historique d'une industrie hydraulique qui a marqué le paysage local depuis le 13e siècle. Plutôt que de privilégier une lecture visuelle du territoire, elle place l'écoute au cœur de sa démarche curatoriale, explorant la manière dont les sons façonnent et transforment les paysages.

Artistes en résidence : June, Simina Oprescu, Hélène Blondel, Méryll Ampe et Antoine Dochniak. Avec la complicité de : Camille Bès, Camille Kingué, Mia Mongiello et Martha Salimbeni. Commissariat : Louise Nicolas de Lamballerie, commissaire indépendante.

Stage d'initiation à la forge Les 9 et 10 juillet 2026 de 9h à 17h [COMPLET]

Dans le cadre de la 35e résidence, les Ateliers des Arques proposent un stage d'initiation à la forge autour de la fabrication d'un symbole double spirale en fer forgé, animé par Arnaud Elisabeth, artiste forgeron, en partenariat avec le Département du Lot.

Tarif : 100 € par personne pour les deux jours / Jauge : 8 personnes maximum / Matériel fourni

Une visite du musée Zadkine et de l'exposition des Ateliers des Arques est également prévue durant le stage.

Ateliers de pratique artistique

Après une visite l'exposition commentée par la médiatrice, passez à l'action avec l'atelier de pratique artistique !

Fabrique ton instrument - Mercredi 15 juillet • 10h–11h30

Après une courte visite de l'exposition, petits et grands fabriquent un instrument à partir d'objets du quotidien. On explore les sons, les matières... et on joue ensemble !

En famille, enfants dès 3 ans / 3 € par enfant – gratuit pour les parents / Sur inscription

Chacun repart avec son instrument

Gravure sur Tétra Pak - Mercredi 22 juillet • 14h–17h

Initiez-vous à une technique de gravure simple et étonnante à partir de briques alimentaires.

Du dessin à l'impression, chacun crée ses propres images.

Adultes et enfants dès 11 ans / 5 € par personne / Sur inscription

Chacun repart avec ses tirages

VIB Visite insolite pour bébé - Mercredi 29 juillet • 10h–11h

Une découverte sensorielle de l'exposition pour les tout-petits : toucher, regarder, écouter et jouer avec les formes et les couleurs.

Pour les enfants de 0 à 5 ans, accompagnés / Gratuit / Sur inscription

LE MUSÉE ZADKINE

Visite guidée de l'exposition L'envol de Valentine Prax, l'intimité d'une vie de peintre - Samedi 4 juillet à 11h

Gratuit. Sur inscription via lot.fr/programme-planete-lot

Chansons poético-sauvages - Stéphanie Della Rocca - Dimanche 12 juillet à 18h30

Auteure, compositrice, chanteuse, accompagnée de sa guitare elle partage un univers sensible et délicat, rempli de poésie. Tantôt sensible, tantôt déjantée, elle emprunte au jazz sa richesse et au folk sa liberté. Les mots sont choisis, les textes ciselés, pour ce voyage au cœur des expériences universelles, car Stéphanie chante un chemin de femme, mais aussi une ode à la vie, à la terre et au vivant.

Tarif d'entrée au musée. Sur réservation : lot.fr/programme-planete-lot ou <https://www.eventbrite.fr/e/1984564752598>

Visite-atelier « peinture sur plexi » - Vendredi 17 juillet à 15h

Après une visite accompagnée dans le musée, à vous de jouer les artistes !

En lien avec l'exposition temporaire *L'envol de Valentine Prax. L'intimité d'une vie de peintre.*

Atelier animé par Birgitte Thyssen

A partir de 6 ans / Limité à 20 participants (enfants et adultes).

Tarif : 3 € par enfant / gratuit pour 1 adulte accompagnant.

Sur inscription : lot.fr/programme-planete-lot ou <https://www.eventbrite.fr/e/1984956089096>

Visite-atelier « images infinies » - Vendredi 24 juillet à 15h

Quelques pliages et découpes et hop ! nos mains tournent et retournent une carte à l'infini ! Les enfants pourront ainsi créer une carte astucieuse et intrigante en s'inspirant des couleurs et des motifs chers à Valentine Prax et Ossip Zadkine.

Atelier animé par Sophie Quinault (D'une goutte à l'autre)

A partir de 7 ans / Limité à 10 enfants.

Tarif : 3 € par enfant / gratuit pour 1 adulte accompagnant.

Sur inscription : lot.fr/programme-planete-lot ou <https://www.eventbrite.fr/e/1984957673836>

LA RUCHE DES ARQUES

Nous sommes désolés d'avoir dû annuler le pique-nique / fête de la musique du 21 juin à cause des températures très élevées – alerte rouge ! Le tirage au sort de notre tombola a eu lieu le dimanche 28 juin et tous les gagnants seront informés. Nous trouverons une nouvelle date pour un pique-nique avec musique vers la fin de l'été / début de l'automne et nous vous avertirons dès que possible.

Jeudi 2 juillet à 11h – Tour guidé de l'expo des Ateliers aux Arques, « what remains before fully fading away », avec Clémence

Vendredi 3 juillet à 12h30 – repas de fin de saison du groupe gym, avec Valérie

Suivez les infos de notre village sur notre site internet <https://www.lesarques.fr/>
Demandez le bulletin par mail en envoyant un message à mairie.les.arques@orange.fr